



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'État

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La célébration de la Fête nationale à Luxembourg .	1
Le Conseil Européen à Luxembourg les 29 et 30 juin	2
La question des lieux de travail des institutions des Communautés européennes	5
20 ^{es} Journées Européennes des Télécommunications	6
L'inauguration officielle de l'autoroute Luxembourg-Thionville	7
Hommage à la mémoire de feu Monsieur le Député Frankie Hansen	9
Le centenaire de la première mise en service de l'accumulateur à plomb Tudor	10
Nouvelles diverses	11
Chambre des Députés	13

3/81

Juin-Juillet-Août 1981

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La célébration de la Fête nationale

Comme les années précédentes, la Fête nationale luxembourgeoise a été célébrée dans le pays avec l'éclat traditionnel. Les cérémonies officielles débutèrent dans la soirée du 22 juin avec un dépôt de fleurs devant le monument aux morts de la Force Publique par les commandants de l'Armée et de la Gendarmerie et le directeur de la Police, en présence de détachements militaires et de la musique militaire. Cette cérémonie fut suivie d'une retraite aux flambeaux de l'Armée et d'une aubade devant le Palais grand-ducal où une foule imposante a longuement ovationné Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et la Princesse Margaretha qui répondirent par des gestes de la main aux acclamations de la population.

C'est avec un concert patriotique par l'Harmonie Municipale à la Place d'Armes et par un magnifique feu d'artifice tiré du pont Adolphe que se terminèrent à Luxembourg les cérémonies de la veille de la Fête nationale.

A Esch-sur-Alzette la Fête nationale a également été célébrée avec beaucoup d'éclat. Les cérémonies débutèrent la veille de la Fête nationale par un dépôt de fleurs au monument aux morts devant le Musée de la Résistance et un Te Deum à l'église St. Joseph.

A 19 heures eut lieu une réception à l'Hôtel de Ville en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière. A son arrivée le couple princier fut accueilli par Monsieur le bourgmestre Jos. Brebsom entouré des échevins et des membres du conseil communal d'Esch. A la salle des séances du conseil communal avaient pris place les autorités eschoises ainsi que les représentants des localités françaises avoisinantes. Après que les invités d'honneur et les membres du conseil communal furent présentés au couple princier, Monsieur Jos. Brebsom, bourgmestre, prononça une allocution. S'adressant au couple princier, il déclara notamment: «Un grand honneur m'est échu aujourd'hui de vous souhaiter une cordiale bienvenue. Votre visite marque l'intérêt que vous portez à cette ville du travail et de l'acier où fut fondue la première coulée européenne. Vous renouez ainsi avec une très ancienne tradition.» Après l'allocution du bourgmestre, le couple princier signa le livre d'or de la ville et se présenta au balcon de l'Hôtel de Ville où il fut longuement acclamé par la foule.

Relevons encore qu'à l'occasion de la Fête nationale, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, s'adressa à la population luxembourgeoise sur les antennes de Radio-Télé-Luxembourg.

La journée du 23 juin débuta par la traditionnelle prise d'armes et une parade militaire à la place des Martyrs et à l'avenue de la Liberté à Luxembourg. Après l'arrivée du commandant de l'Armée, le colonel François Weltring, et du ministre de la Force Publique, Monsieur Emile Krieps, le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier furent accueillis aux accents du «Wilhelmus». Le Grand-Duc et le Grand-Duc Héritier passèrent en revue les détachements militaires et prirent place ensuite à la tribune d'honneur où l'on remarquait les attachés militaires accrédités à Luxembourg, les autorités municipales, les officiers et les sous-officiers représentant les Corps de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. La cérémonie fut clôturée par une parade militaire à laquelle prirent part une compagnie d'honneur de l'Armée, un détachement avec des anciens drapeaux, la musique militaire, un détachement à pied, un détachement des stagiaires féminins, un détachement motorisé, un détachement de la Gendarmerie, un détachement de la Police et un détachement motorisé de ces deux Corps.

A 11 heures un Te Deum solennel fut célébré à la cathédrale de Luxembourg par Monseigneur Jean Hengen, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière et la Princesse Margaretha. Dans le chœur de la cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des institutions européennes, les membres des Corps constitués, le Conseil national de la Résistance, les comités des associations des Anciens Combattants, de la Résistance, des mouvements patriotiques etc.

Le programme musical du Te Deum fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale sous la direction de l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues maître Albert Leblanc.

A midi, un tir d'honneur de 101 coups de canon fut exécuté par l'armée au lieu-dit «Trois glands».

Dans toutes les villes et localités du pays des manifestations patriotiques auxquelles prirent part les autorités locales, les associations patriotiques ainsi que la population eurent lieu à l'occasion de la fête nationale. Des services religieux furent célébrés à l'église protestante et à la synagogue à Luxembourg et à Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête nationale était marquée par de brillantes réceptions aux postes diplomatiques du Grand-Duché.

Le Conseil Européen à Luxembourg les 29 et 30 juin

Une réunion du Conseil Européen a eu lieu les 29 et 30 juin 1981 à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Andries Van Agt, Premier Ministre des Pays-Bas, en sa qualité de président en exercice du Conseil Européen et de la coopération politique européenne. Ce Conseil Européen a été l'occasion pour Monsieur François Mitterrand, Président de la République française, Monsieur Giovanni Spadolini, Président du Conseil italien, et Monsieur Mark Eyskens, Premier Ministre belge, de rencontrer dans ce cadre leurs homologues européens.

Relevons que le 29 juin, en début d'après-midi, Monsieur François Mitterrand, Président de la République française, accompagné de Monsieur Claude Cheysson, Ministre des Relations extérieures, a été reçu en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Luxembourg.

A l'occasion de ce Conseil Européen à Luxembourg, la Confédération Européenne des Syndicats avait organisé une journée d'action contre le chômage qui comportait une réunion des délégués de la CES au théâtre municipal, ensuite un cortège du rond point Schuman au Kirchberg et une manifestation devant le Centre Européen.

Ont participé à ce Conseil Européen à Luxembourg: pour la Belgique Monsieur Mark Eyskens, Premier Ministre, et Monsieur Charles-Ferdinand Nothomb, Ministre des Affaires Etrangères; pour le Danemark Monsieur Anker Joergensen, Premier Ministre, et Monsieur Kjeld Olesen, Ministre des Affaires Etrangères; pour l'Allemagne Monsieur Helmut Schmidt, Chancelier fédéral, et Monsieur Hans-Dietrich Genscher, Ministre des Affaires Etrangères; pour la Grèce Monsieur George Rallis, Premier Ministre, et Monsieur Constantin Mitsotakis, Ministre des Affaires Etrangères; pour la France, Monsieur François Mitterrand, Président de la République, et Monsieur Claude Cheysson, Ministre des Relations Extérieures; pour l'Irlande Monsieur Brian Lenihan, Ministre des Affaires Etrangères; pour l'Italie Monsieur Giovanni Spadolini, Président du Conseil, et Monsieur Emilio Colombo, Ministre des Affaires Etrangères; pour les Pays-Bas Monsieur Andreas Van Agt, Premier Ministre, et Monsieur Christoph Van der Klaauw, Ministre des Affaires Etrangères; pour le Royaume-Uni Madame Margaret Thatcher, Premier Ministre, et Lord Carrington, Ministre des Affaires Etrangères; pour le Luxembourg, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères. La Commission des Communautés Européennes était représentée par Monsieur Gaston Thorn, Président, et Monsieur François-Xavier Ortoli, Vice-Président.

La situation économique et sociale de la Communauté européenne et des Etats membres a constitué le thème principal des discussions. Le Conseil Euro-

péen a également préparé la prochaine réunion du Sommet occidental à Ottawa. A cette occasion, il a fait le point des relations avec les Etats-Unis et le Japon. En ce qui concerne le rapport de la Commission des Communautés européennes en application du Mandat du 30 mai, des dispositions de procédure ont été adoptées sur les suites à donner à ce document. Enfin, le Conseil Européen a discuté de la situation politique dans le monde et s'est intéressé en particulier au Moyen-Orient, au Liban, au Cambodge et à la Namibie. Il a rendu publique une déclaration officielle sur l'Afghanistan.

Les sujets dits communautaires abordés lors du Conseil Européen et les conclusions auxquelles les Chefs d'Etat et de gouvernement ont abouti ont fait l'objet d'un résumé établi par la présidence; celui-ci était accompagné d'une déclaration et de textes relevant de la coopération politique. Nous reproduisons ci-après ce résumé de la présidence et les textes relatifs aux questions relevant de la coopération politique.

Résumé de la Présidence

Le Conseil européen a procédé à un examen approfondi de la situation sociale et économique dans laquelle la Communauté européenne et les Etats membres se trouvent actuellement, alors que se manifestent les premiers signes encore timides d'un redressement limité de la conjoncture mais qu'en même temps, les ravages de l'inflation et du chômage n'ont nullement été endigués. Dans le même contexte, le Conseil européen, faisant le point de la position de la Communauté en ce qui concerne le Sommet économique occidental d'Ottawa, a conclu qu'il était nécessaire de préserver et de renforcer le marché interne de la Communauté. Le Conseil a examiné ces problèmes étroitement imbriqués, sur la base d'un document sur la situation économique et sociale de la Communauté qui a été élaboré par la Commission européenne et dont l'orientation générale a reçu l'approbation unanime.

Le Conseil européen a exprimé sa ferme conviction que, si elle poursuit des politiques coordonnées souples et si elles les applique pendant un laps de temps suffisant, la Communauté sera en mesure de surmonter les difficultés sociales et économiques qu'elle connaît actuellement et de revenir à une situation de croissance économique et de stabilité et à des niveaux satisfaisants de l'emploi. Il conviendrait en particulier de ne pas considérer avec fatalisme le problème du chômage étendu qui constitue une préoccupation majeure pour tous les Membres du Conseil européen.

Dans ce contexte, le Conseil européen a passé en revue les travaux accomplis par le Conseil conjoint (ECO/FIN - Affaires sociales) et il est convenu que

l'on avait jeté des bases solides pour une action ultérieure. Le Conseil a notamment reconnu qu'il convenait d'accorder la plus haute priorité à une action coordonnée destinée à combattre le chômage et l'inflation, y compris la poursuite d'efforts axés sur l'ajustement structurel.

Ce sont les gouvernements qui sont au premier chef responsables de ces actions et ils devront nécessairement tenir compte des situations économiques différentes prévalant dans chaque Etat membre ainsi que de leurs possibilités individuelles et des contraintes auxquelles ils se trouvent confrontés. Cependant, l'efficacité de cette action se trouvera renforcée par une coordination dans le cadre de la Communauté. Il conviendrait de fournir un effort majeur tant au niveau national qu'à celui de la Communauté afin d'accroître les investissements destinés à stimuler la croissance et l'emploi. Les investissements devraient être dirigés en particulier vers les industries qui disposent d'un potentiel innovateur élevé et qui permettront à la Communauté d'occuper, pendant les décennies à venir, la place qui est la sienne dans le monde industriel. Le Conseil européen s'est déclaré convaincu que les investissements destinés à la conservation et la production de l'énergie revêtent une importance vitale. Il conviendrait de ne pas gaspiller des ressources précieuses en les affectant à des activités économiques qui sont vouées à perdre de leur importance. Dans le même contexte, le Conseil européen a souligné que le secteur des petites et moyennes entreprises offre un potentiel de croissance considérable.

Le Conseil européen a pris acte du fait que, dans certains Etats membres, la réduction du temps de travail est considérée comme un élément important de la lutte contre le chômage. Il a été convenu que l'évaluation de l'impact de ces mesures continuerait à être étudiée au niveau communautaire. A cet égard, la position concurrentielle des industries européennes par rapport à celle d'autres pays industrialisés mérite d'être suivie de près.

Il a été souligné qu'il conviendrait de faire un usage optimal des instruments financiers de la Communauté et des possibilités offertes par la Banque européenne d'investissement afin d'encourager le flux des investissements productifs. Des efforts devraient également être entrepris pour tirer un bénéfice économique accru des activités de recherche qui sont en cours dans la Communauté et dans les Etats membres.

Le Conseil européen a réaffirmé son engagement de doter la Communauté européenne d'une politique sociale avisée. Il a approuvé les conclusions dégagées par le Conseil conjoint au sujet du marché de l'emploi et des problèmes du chômage. Il a pris acte avec intérêt des suggestions faites pour promouvoir l'harmonisation des conditions de travail et des droits des travailleurs. Dans ce contexte, le terme «espace social» a été utilisé. Le Conseil européen a exprimé sa conviction que la poursuite de politiques sociales et économiques équilibrées et judicieuses requiert une consultation étroite avec les partenaires sociaux.

Le Conseil européen s'est associé aux cris d'alarme lancés par la Commission au sujet de l'état du marché intérieur qui est de plus en plus menacé par des barrières aux échanges, intentionnelles ou non, et par le recours généralisé aux subventions en faveur des industries en difficulté. Le Conseil européen est convenu qu'un effort concerté doit être fait pour renforcer et développer le marché intérieur libre des biens et des services qui constitue le fondement même de la Communauté européenne et la plate-forme à partir de laquelle celle-ci conduit sa politique commerciale commune.

En ce qui concerne le prochain Sommet économique occidental, le Conseil européen a souligné la nécessité de présenter un front uni devant les problèmes que posent le niveau et l'instabilité des taux d'intérêt et de change, qui constituent une grave menace pour le redressement économique qui s'amorce en Europe. Ces questions devraient être examinées en profondeur lors de discussions avec les autres grandes puissances monétaires. La Communauté partage des objectifs monétaires importants avec les Etats-Unis mais une démarche pressante devrait être entreprise auprès de ce pays pour qu'il tienne dûment compte du fait que ses politiques internes ont d'importantes répercussions au niveau international. De son côté, la Communauté devrait assumer la tâche qui lui incombe pour atténuer les pressions pesant sur la politique monétaire.

Le Conseil européen a également fait le point des relations entre la Communauté et le Japon et il a estimé qu'il conviendrait, à Ottawa, de consacrer une attention toute particulière à une gamme de questions concernant le bon fonctionnement du système d'échanges internationaux ouvert et multilatéral, y compris la concentration excessive des exportations dans les secteurs sensibles. Le Conseil européen a souligné la nécessité d'une ouverture effective des marchés intérieurs, notamment celui du Japon. Ces questions devraient être régulièrement passées en revue et, ce faisant, la Communauté devrait utiliser le plus complètement possible le pouvoir de négociation qu'elle détient en tant qu'entité.

Prix de l'acier

Le Conseil européen a examiné la situation grave à laquelle doit faire face la sidérurgie européenne. Tout en se félicitant des résultats du récent Conseil sidérurgique, le Conseil européen a estimé qu'il était nécessaire et urgent de voir les prix sidérurgiques sur le marché européen atteindre un niveau plus rémunérateur et il a lancé un appel à la Commission afin que celle-ci, appuyée par tous les Etats membres, mette tout en œuvre pour veiller à ce que l'industrie sidérurgique fasse preuve de la discipline nécessaire.

Dialogue Nord-Sud

Le Conseil a approuvé le rapport sur la politique Nord-Sud établi par le Conseil (Affaires générales) et il a recommandé d'en suivre l'orientation pour

toute action ultérieure. Il est d'avis que la coopération avec les pays en développement et l'intensification des relations économiques internationales servent les intérêts de tous les pays concernés et qu'elles sont nécessaires, non seulement pour renforcer les économies des pays en développement mais encore pour favoriser le redressement de l'économie mondiale. Le Conseil européen estime intolérable que la pauvreté et la faim sévissent encore dans diverses parties du monde en développement.

Le Conseil européen a considéré que les travaux préparatoires à la nouvelle série de négociations globales devraient être achevés dès que possible. Il a souligné qu'une impulsion positive donnée à cette fin par les conférences au sommet d'Ottawa et de Cancun revêtira une importance capitale.

Exécution du mandat du 30 mai 1980

Le Conseil européen a discuté de la suite à donner au document de la Commission. Il a confirmé que l'exécution du mandat du 30 mai sera un point essentiel de l'ordre du jour de la réunion de Londres les 26 et 27 novembre 1981, où il faudra parvenir à des conclusions appropriées. Le Conseil européen a prié le Conseil «Affaires générales» de préparer soigneusement et en temps opportun sa réunion de novembre. Le Conseil sera assisté par un Groupe comprenant un représentant de chaque Gouvernement membre, qui aura au moins le rang d'Ambassadeur. La Commission a été invitée à poursuivre sa contribution et à présenter, en temps voulu, des propositions formelles appropriées.

Déclaration du Conseil européen sur l'Afghanistan

Le Conseil européen constate avec une vive préoccupation que la situation en Afghanistan demeure une cause importante de tension internationale, que les troupes soviétiques restent en Afghanistan et que les souffrances du peuple afghan continuent de s'accroître.

Le Conseil européen rappelle ses déclarations antérieures, en particulier celles qu'il a faites à Venise le 13 juin 1980 et à Maastricht le 24 mars 1981, qui soulignaient la nécessité urgente de parvenir à une solution qui permettrait à l'Afghanistan de retrouver, à l'abri des ingérences extérieures et dans le plein exercice du droit à l'autodétermination de son peuple, son indépendance et sa position traditionnelle d'Etat non aligné. Conformément aux résolutions votées par les Nations Unies, la Conférence islamique et la Conférence de New Dehli du Mouvement des pays non alignés, le Conseil européen a fait savoir à plusieurs occasions qu'il soutiendra toute initiative susceptible de mener au résultat désiré.

Le Conseil européen considère que le moment est venu d'entreprendre un nouvel effort pour ouvrir la voie à un règlement politique du problème de l'Afghanistan. C'est pourquoi il propose qu'une conférence internationale soit convoquée aussitôt que possible, par exemple en octobre ou en novembre 1981,

et que cette conférence comporte deux phases, chacune d'elles faisant partie intégrante de la conférence.

L'objet de la première phase serait de mettre au point des dispositions internationales en vue d'aboutir à la cessation de l'ingérence extérieure et d'établir des garanties en vue de prévenir une telle ingérence à l'avenir et de créer ainsi les conditions permettant d'assurer l'indépendance et le non-alignement de l'Afghanistan.

Le Conseil européen propose qu'en temps opportun les membres permanents du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Pakistan, l'Iran et l'Inde, ainsi que le secrétaire général des Nations Unies et le secrétaire général de la conférence islamique, ou leurs représentants, soient invités à participer à la première phase de la conférence.

L'objet de la deuxième phase serait d'arriver à un accord sur la mise en œuvre des dispositions internationales élaborées lors de la première phase ainsi que sur toutes les autres questions devant garantir l'avenir de l'Afghanistan en tant qu'Etat indépendant et non aligné.

Assisteraient à la deuxième phase les participants à la première phase, ainsi que des représentants du peuple afghan.

Les Etats membres de la Communauté européenne seront disposés, à un stade ultérieur, à faire des propositions additionnelles sur les modalités de la conférence envisagée.

Le Conseil européen a la ferme conviction que la situation en Afghanistan continue à requérir l'attention de la communauté internationale. Il est convaincu que cette proposition ouvre une voie constructive à un règlement et il lance en conséquence un appel à la communauté internationale pour qu'elle la soutienne pleinement, dans le but de réduire la tension internationale et de mettre un terme aux épreuves du peuple afghan.

Moyen-Orient

Le Conseil Européen a pris connaissance du rapport de la Présidence ainsi que des commentaires oraux de M. Van der Klaauw sur les contacts que celui-ci a pris avec les parties concernées par le conflit au Moyen-Orient.

Il a conclu qu'il faut poursuivre énergiquement et sans relâche les efforts entrepris par les Dix pour promouvoir la conclusion d'un règlement pacifique, en tenant compte des résultats des missions décidées à Venise.

Dans cette perspective, le Conseil Européen a décidé, sur la base des résultats de la mission que le Président en exercice vient de terminer, de charger les ministres d'élaborer davantage, par la voie de la réflexion interne et en maintenant les contacts appropriés avec toutes les parties concernées, y compris les Etats-Unis, les possibilités pratiques qu'a l'Europe de fournir une contribution effective à un règlement global de paix au Moyen-Orient.

En ce qui concerne l'attaque de l'armée de l'air israélienne des installations nucléaires irakiennes le 7 juin dernier, le Conseil Européen ne peut que souscrire à la Résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil de Sécurité de l'ONU.

Liban

Rappelant ses déclarations antérieures concernant le Liban, le Conseil européen a enregistré avec intérêt les résultats des travaux du comité quadripartite arabe. Il espère vivement que des résultats positifs seront enregistrés lors de sa prochaine réunion de Beittaddine en vue de parvenir à une véritable réconciliation nationale, seule en mesure d'apporter au Liban la sécurité intérieure et de favoriser sa stabilité dans la paix avec ses voisins.

Cambodge

Le Conseil Européen rappelle sa prise de position en faveur d'un Cambodge indépendant et neutre, doté d'un gouvernement réellement représentatif,

libre de toute présence militaire étrangère et entretenant des relations amicales avec tous les pays de la région.

Convaincu qu'une solution réelle de la question cambodgienne ne sera possible que sur la base de la Résolution 35/6 de l'Assemblée générale des Nations Unies, les Dix se déclarent disposés à contribuer au succès de la Conférence internationale sur le Cambodge, convoquée par le Secrétaire général de l'ONU.

Le Conseil Européen a pris note de l'intention de la Présidence future d'y être représentée par son Ministre des Affaires étrangères.

Namibie

Le Conseil Européen a discuté la question de la Namibie. Il a réaffirmé sa détermination de faire ce qui est en son pouvoir pour promouvoir un règlement pacifique rapide par la voie de négociations sur la base de la Résolution 435 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Dans ce contexte, il continue à encourager les efforts du groupe des cinq puissances occidentales.

La question des lieux de travail des institutions des Communautés européennes

Le 7 juillet le Parlement Européen adopta une «résolution sur le siège des Institutions de la Communauté Européenne et notamment du Parlement Européen». Selon cette résolution, le Parlement européen «décide dans l'attente de la fixation définitive d'un lieu unique pour les sessions et les réunions du Parlement européen, de tenir ses sessions plénières à Strasbourg; de tenir généralement à Bruxelles les réunions de ses commissions et de ses groupes politiques; que le fonctionnement du secrétariat et des services techniques du Parlement doit être revu pour répondre aux exigences visées plus haut, notamment en vue d'éviter qu'une grande partie des effectifs du Parlement ne doive se déplacer constamment». Le vote de cette résolution a provoqué une émotion considérable à Luxembourg et le 8 juillet le Gouvernement luxembourgeois a publié le communiqué suivant:

«Le Gouvernement luxembourgeois a pris connaissance de la «résolution sur le siège des institutions de la Communauté européenne et notamment du Parlement européen» adoptée par le Parlement européen en date du 7 juillet 1981. Il constate que le fondement juridique de cette initiative du Parlement européen n'est pas établi et que, en certains de ses éléments, le texte adopté est contraire au droit communautaire et aux engagements des Etats membres.

A son grand regret, le Gouvernement luxembourgeois se voit dès lors obligé de faire valoir, par tous les moyens qui sont à sa disposition, ses droits ancrés dans des traités internationaux et des décisions prises en leur application.»

Par une motion du 9 juillet 1981 la Chambre des Députés a également exprimé sa consternation et sa grave préoccupation et lancé un appel solennel et angoissé au Parlement européen. Après avoir appelé à la solidarité des Parlements nationaux des Etats membres et demandé aux Gouvernements de veiller à ce que les décisions des Chefs d'Etat et de Gouvernements soient respectées, la Chambre des Députés a invité le Gouvernement luxembourgeois à mettre en œuvre tous les moyens diplomatiques, politiques et juridiques pour veiller au respect des traités et décisions prises en leur application ainsi qu'au maintien de la vocation européenne et à la défense des intérêts légitimes du Luxembourg.

Dès le 13 juillet, Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, a exposé la position du Luxembourg au Conseil des ministres des Affaires Etrangères des Communautés européennes. Le 21 juillet, par lettre adressée à Madame le Président du Parlement Européen, elle a fait savoir que le Luxembourg était décidé à utiliser les recours que lui confère le droit communautaire et le droit international.

Après avoir examiné les différentes options possibles, le Gouvernement a introduit le 7 août 1981 devant la Cour de Justice des Communautés Européennes un recours en annulation pour incompétence et violations des formes substantielles de la Délibération de l'Assemblée du 7 juillet 1981. Par lettres personnelles en date du 20 août 1981, Monsieur

Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires Etrangères, ont informé respectivement les Chefs d'Etat et de Gouvernement et les Ministres des Affaires Etrangères des 9 pays partenaires des raisons qui ont amené le Luxembourg à se pourvoir devant la Cour de Justice des Communautés Européennes.

20^{es} Journées Européennes des Télécommunications

Du 31 août au 5 septembre 1981, la Fédération des Ingénieurs des Télécommunications de la Communauté Européenne a tenu son congrès annuel à Luxembourg. Placées sous le Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc, ces journées ont réuni plus de 400 participants venant des pays de la Communauté Européenne. Ce congrès faisait suite à ceux qui se sont tenus dans la capitale du Grand-Duché en 1968 et 1974. Au cours des nombreuses conférences techniques, des spécialistes de toutes disciplines ont traité des problèmes de l'intégration des services dans les réseaux locaux de télécommunication. Les conférenciers ont exposé les différentes possibilités qui s'offrent à la réalisation du Réseau Numérique à l'Intégration de Services (RNIS), à l'aide de la présentation de projets pilotes déjà en service ou en voie de réalisation.

Au cours de leur séjour les participants eurent l'occasion d'effectuer une série de visites techniques au Grand-Duché, notamment d'Intermoselle, de l'usine d'Arbed à Dudelange, Radio-Télé-Luxembourg à Beidweiler, l'usine de Wecker et la Société Electrique de l'Our à Vianden. En marge des travaux du congrès un programme culturel de visites a été réalisé pour les congressistes et leurs épouses.

Au cours de la séance inaugurale du lundi 31 août 1981 diverses allocutions furent prononcées par Monsieur Charles Dondelinger, en sa qualité de Président du Comité d'organisation, par Monsieur Joseph Heinen, Directeur de l'Administration des Postes et Télécommunications, Monsieur Camille Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et Monsieur A. Cabanne, Président de la Fédération des Ingénieurs des Télécommunications des Communautés Européennes.

Ensuite Monsieur F. Braun, Directeur Général du Marché interieur et des affaires industrielles de la Commission des Communautés Européennes fit un exposé sur la politique communautaire dans le domaine des télécommunications.

Nous reproduisons ici le texte du discours prononcé lors de la séance inaugurale par Monsieur Emile Krieps, Ministre de la Santé et de la Force Publique, en remplacement de Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, des Communications et de l'Informatique.

Le Luxembourg a le grand plaisir d'accueillir aujourd'hui pour son 20^e Congrès la Fédération des Ingénieurs des Télécommunications. En tant que représentant du Ministre des Transports, des Communications et de l'Informatique et donc au nom du Ministre tutelle de l'Administration des Postes et Télécommunications, je puis vous confirmer que le Gouvernement luxembourgeois attache une importance particulière à ce Congrès.

En effet, lors de l'examen des résumés des 21 conférences techniques qui sont au programme, on peut constater que ces journées européennes promettent de donner, sur un plan européen, un aperçu général sur les vues des administrations et de l'industrie en matière de l'intégration des services sur les supports métalliques existants et de la mutation progressive de ces derniers vers des réseaux offrant également des services à large bande sur des fibres de verre. Le Luxembourg, en tant que le plus petit des pays de la Communauté Européenne, n'a cessé de maintenir ses services de télécommunications à un niveau de qualité élevé; plus encore que dans la passé, il est décidé à maintenir et à étendre dans le futur ces services pour les adapter continuellement au niveau important correspondant aux desiderata de l'industrie, du commerce et particulièrement des institutions européennes et de la place financière à Luxembourg. L'administration luxembourgeoise suit donc avec un intérêt tout particulier les progrès accomplis par la Conférence Européenne des P. et T. — et de l'Union Internationale des Télécommunications — dans la normalisation des futurs réseaux numériques intégrés et réseaux numériques à intégration de services ainsi que les initiatives prises par la Commission en matière d'INSIS, initiatives que vient de nous relater M. Fernand Braun. L'importance économique prépondérante et le poids considérable que prend le trafic international dans le trafic de télécommunication au Luxembourg me fait partager complètement les vues de la Commission sur la nécessité de l'harmonisation des services de télécommunication en Europe.

Dans le domaine qui fait l'objet du thème des conférences des 20^e Journées Européennes des Télécommunications, l'harmonisation des orientations des différentes administrations des P. et T. joue un rôle

d'autant plus important que ces orientations conditionnent l'harmonisation des services et se rapportent à des investissements très importants avec des périodes d'amortissement très longues. L'impact économique d'un remplacement progressif des réseaux locaux métalliques par des réseaux en fibres de verre ne va pas chercher son pareil dans le passé, ceci, ni du point de vue extension des possibilités de services, ni du point de vue importance des investissements. Il échoit donc de promouvoir, dans l'esprit d'une préparation minutieuse des orientations à prendre, toutes les possibilités d'activer une large concertation entre les administrations des P. et T. européennes, la commission et l'industrie des télécommunications. La Fédération des Ingénieurs des Télécommunications de la Communauté Européenne et plus particulièrement son Congrès annuel me semblent être un forum idéal complémentaire à ceux de l'Union Internationale des Télécommunications et de la Conférence Européenne des P. et T. pour confronter les vues des différents pays européens sur l'avenir des télécommunications. Il contribuera, j'en suis convaincu, à promulguer dans les différents pays les travaux tendant à aboutir à un réseau de télécommunication européen pouvant assimiler progressivement et d'une manière à la fois économique et performante l'ensemble des nouveaux services harmonisés sur toute l'étendue de la Communauté.

Mon collègue, le Ministre des Transports, des Communications et de l'Informatique a aussi dans ses attributions la politique énergétique et dans ce contexte, je voudrais insister sur le rôle prépondérant que joueront dans l'avenir l'ensemble des services de télécommunication, notamment en relation avec la crise énergétique dont personne ne pourra plus nier les conséquences néfastes pour nos économies. Je suis persuadé que ces services, rendus plus complets et plus performants, pourront aider à réduire la consommation d'énergie dont sont tributaires maintes

prestations et opérations journalières à l'heure actuelle.

La diversité, la rapidité de transmission, la fiabilité et le coût décroissant des services de télécommunication permettront d'économiser des transports à la mesure où ces derniers deviendront de plus en plus chers avec l'accroissement constant du prix du pétrole et de ses dérivés. On connaît les études faites sur les économies pouvant d'ores et déjà être obtenues par l'organisation d'audio- ou de visioconférences évitant des déplacements souvent longs et onéreux pour les participants.

Une remise en question de notre mode de vie et principalement de notre mode de travail dans le but de la rationalisation et de l'économie dans le domaine de la consommation d'énergie ne sera pas seulement pour l'avenir un but que chaque gouvernement devra se fixer, mais nous est imposée dès à présent purement et simplement par la crise énergétique mondiale. Il échoit aux responsables des télécommunications en Europe une part de responsabilité importante dans la création des voies et moyens permettant à notre économie européenne de rester compétitive vis-à-vis de la concurrence mondiale qui elle ne peut souvent pas se prévaloir du «know-how» européen, mais peut se rabattre sur des ressources énergétiques importantes.

Accepter ce défi dans le domaine des télécommunications en resserrant les liens scientifiques, administratifs, culturels et amicaux entre les ingénieurs de la Communauté, tel devra, à mon avis, être également un des buts de votre Fédération.

Dans ce sens, au nom du Gouvernement, je souhaite un plein succès aux 20^{es} Journées Européennes des Télécommunications qui, en marquant le 20^e anniversaire de votre Fédération, ne manqueront pas de constituer un pas important dans la vie de la Fédération des Ingénieurs des Télécommunications de la Communauté Européenne.

Inauguration officielle de l'Autoroute Luxembourg-Thionville

Le 15 juillet 1981 a eu lieu en présence de nombreuses personnalités luxembourgeoises et françaises l'inauguration et la mise en circulation officielle du tronçon de l'autoroute reliant Luxembourg à Thionville. Parmi les personnalités luxembourgeoises, on a noté la présence entre autres de Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur René Konen, Ministre des Travaux Publics, Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances, Monsieur Josy Barthel, Ministre des Transports, Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, des députés membres de la Commission des Travaux Publics, ainsi que des représentants des autorités communales, des administrations publiques et du secteur privé.

Du côté français, on remarquait notamment la présence de Monsieur René Brenas, Préfet du département de la Moselle, Monsieur Perrot, représentant le Ministère des Travaux Publics, Monsieur J. M. Rausch, Sénateur-Maire, Monsieur Souffrin, Maire de Thionville et Monsieur Froelinger, Vice-Président du Conseil Général, ainsi que de nombreux élus mosellans.

Dans son allocution, Monsieur René Konen, Ministre des Travaux Publics fit l'historique de cette réalisation qui intègre le Grand-Duché dans un système de grandes routes internationales. Dans son allocution, Monsieur René Konen précisa notamment les points suivants:

Sur le plan économique international la liaison au réseau de grande voirie des pays limitrophes demeure vital pour un pays aussi petit que le Luxembourg. En effet un pays qui doit exporter la majeure partie de sa production et importer en grande partie des matières premières et des biens de consommation ne peut pas, sous peine de s'asphyxier, isoler ses routes du réseau international des grandes voies de communication.

Point n'est besoin de souligner que l'origine profonde des besoins de transport réside toujours dans une opération industrielle, commerciale, artisanale ou agricole. Il en résulte que les transports, en particulier les transports routiers, vu l'importante évolution de ces moyens de transport durant les dernières décennies, ont un caractère accessoire et que toute intervention dans ce plan a des répercussions sur l'évolution économique. Le transport par la route assure l'intercommunication entre différents éléments entrant dans l'activité économique d'un pays. Il assure la liaison et les échanges entre l'industrie, le commerce, l'artisanat et le secteur agricole. Il établit le contact entre producteurs, distributeurs et consommateurs tant sur le plan national que sur le plan international.

Aussi faut-il ajouter aux avantages tirés de l'infrastructure routière par l'économie sur le plan national, ceux qui en résultent pour le développement économique par la mise en valeur d'une région. L'amélioration de l'infrastructure constitue un élément important d'une politique d'industrialisation et de transformation des structures en général; politique à mener avec une tenacité particulière dans l'actuelle situation économique défavorable. Face à la crise actuelle de l'industrie sidérurgique, qui se manifeste non seulement sur le plan européen, mais aussi dans notre pays, il importe de lutter avec les moyens appropriés contre le chômage, ceci spécialement dans le sud du Grand-Duché de Luxembourg, région à forte densité de population. La présence d'une bonne infrastructure routière, comme notamment la liaison internationale Luxembourg-Thionville, constitue un avantage susceptible de stimuler l'éclosion de nouveaux débouchés par l'installation de nouvelles industries pouvant embaucher successivement les travailleurs touchés par la réduction progressive de l'emploi dans l'industrie lourde. Dans ce contexte je me dois de citer la création de la zone industrielle à Dudelange, zone dite Riedchen, située à proximité immédiate de l'autoroute. A noter que diverses entreprises se sont déjà établies dans cette nouvelle zone industrielle.

Sur le plan national des transports le réseau autoroutier projeté est conforme aux besoins nationaux. En effet le Luxembourg est un pays dont le rapport parc automobile par tête d'habitant est l'un des plus élevés du monde. La voiture permet de se déplacer rapidement et elle est utilisée de plus en plus non seulement pour les loisirs mais également pour se rendre au travail.

En ce qui concerne en particulier l'autoroute Luxembourg-Thionville, elle permettra à un grand nombre de travailleurs frontaliers de se rendre rapidement et en plus grande sécurité à leur travail.

Un autre avantage sur le plan national des transports réside dans le fait que l'ouverture de l'autoroute Luxembourg-Thionville constitue une seconde étape destinée à faciliter le trafic de transit à travers le Grand-Duché de Luxembourg et de dégager la ville de Luxembourg du trafic des poids lourds. Déjà le règlement du 15 mars 1979 avait imposé au trafic de transit des poids lourds d'éviter la ville de Luxembourg et d'emprunter l'autoroute à partir de Strassen jusqu'à Bettembourg et puis de regagner Frisange.

La mise en circulation de la liaison Luxembourg-Thionville permettra de dégager dorénavant les localités de Frisange et de Hellange du trafic de transit.

L'ouverture d'ici un an de l'autoroute Luxembourg-Arlon constituera une troisième étape assurant en dehors des localités une grande fluidité du trafic de transit de la Belgique à la France et inversement.

Sur le plan du tourisme, branche importante de notre économie, le Grand-Duché ne sera plus tenu à l'écart des grands axes routiers internationaux. Les touristes étrangers auront la possibilité d'atteindre facilement et confortablement nos centres touristiques.

Inversément les liaisons autoroutières aux réseaux étrangers permettront aux résidents luxembourgeois de gagner rapidement les pays étrangers pour passer leurs vacances en particulier dans les Alpes et dans le Midi de la France, lieux de destination privilégiés de beaucoup de Luxembourgeois.

Sur le plan du commerce extérieur tout le monde sait que la France est l'un de nos plus importants partenaires commerciaux.

L'ouverture de la présente autoroute constitue un progrès sensible dans les relations commerciales bilatérales de nos deux pays. D'un autre côté sur le plan régional et spécialement dans le cadre du triangle Sarre-Lorraine-Luxembourg, la présente infrastructure est un instrument économique utile permettant une diversification industrielle par l'installation de nouvelles industries. Le Gouvernement remercie les autorités françaises d'avoir accepté de relier à cet endroit leur réseau de grande voirie au nôtre.

Il m'importe de soulever également qu'au niveau du marché commun la réalisation d'un réseau de grande voirie au Luxembourg servira la cause de la vocation européenne de notre capitale, la ville de Luxembourg, siège de diverses institutions européennes.

La liaison Luxembourg-Thionville est également une liaison directe entre Strasbourg et Luxembourg.

Monsieur René Konen procéda ensuite avec Monsieur Brénas, Préfet de la Moselle, à la cérémonie d'inauguration de l'autoroute et du poste douanier Dudelange-Zoufftgen. La manifestation fut clôturée par un vin d'honneur offert par le Ministre des Travaux Publics.

Hommage à la mémoire de feu Monsieur le Député Frankie Hansen

Dans sa séance du 30 juin 1981, la Chambre des Députés a rendu hommage à la mémoire de feu Monsieur le Député Frankie Hansen, en présence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Messieurs Josy Barthel, Fernand Boden, René Konen, Emile Krieps, Jacques Santer, Jean Spautz, Ministres, et Messieurs Paul Helmingier et Ernest Mühlen, Secrétaires d'Etat.

Le premier hommage a été rendu par Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, qui a prononcé le discours suivant:

Hier j'ai assisté, tout comme bon nombre des membres de cette Assemblée, aux obsèques d'un des nôtres, notre regretté collègue Frankie Hansen. J'espère que notre présence au cimetière et notre assistance au service religieux et le dernier hommage que j'ai eu le triste devoir de rendre au nom de nous tous au défunt aura pu reconforter la famille Hansen si cruellement éprouvée.

Nous avons su que la santé de Frankie Hansen était chancelante ces derniers temps, mais personne ne s'attendait à sa mort subite.

Permettez-moi de retracer encore une fois brièvement la carrière publique de feu notre collègue.

Frankie Hansen était député depuis plus de 15 ans. Tout au long de son mandat parlementaire, il a rempli avec compétence et dévouement ses devoirs envers sa patrie et surtout envers ses électeurs du Nord du pays aux problèmes desquels il a toujours porté une attention particulière.

Né le 21 mai 1922 à Diekirch, il a passé sa jeunesse et la plus grande partie de sa vie à Ettelbruck, ville à laquelle il était très attaché. C'est à Ettelbruck où, après les troubles et les péripéties de la seconde guerre mondiale pendant laquelle il s'est comporté en patriote vaillant et en résistant acharné, il a commencé à s'intéresser à la politique et où, en 1951, il a été élu pour la première fois conseiller communal. Il a appartenu sans interruption au conseil communal de la Ville d'Ettelbruck jusqu'en 1979. D'ailleurs, la ville, à laquelle il s'est voué corps et âme, lui a conféré le titre de citoyen d'honneur.

Le 7 juin 1964, il a été élu pour la première fois à la Chambre des Députés sur la liste du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois dans la circonscription du Nord. Il a été réélu lors des élections législatives en 1968 et en 1974. Lors des dernières élections, le 10 juin 1979, il est devenu premier suppléant sur la liste du Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois dans la circonscription du Nord. C'est au début de l'année en cours qu'il a pris la place de Vic. Abens pour continuer son mandat alors que ce dernier a quitté la Chambre pour pouvoir mieux se vouer à son mandat européen.

A la Chambre des Députés il a surtout défendu la cause des classes moyennes, de l'agriculture et de la fonction publique, sans jamais pour autant perdre de vue l'intérêt général du peuple luxembourgeois. Il a été membre et vice-président de la Commission de la Force publique et de la Commission agricole, de même que membre de la Commission de la Fonction publique, de la Commission de la Santé publique et de la Commission de l'Education nationale. Il a également été pendant quelques années membre suppléant de la Commission de Travail. Il a en outre représenté son groupe politique dans un certain nombre de commissions spéciales, par exemple dans celle pour le projet de loi sur la protection de la jeunesse.

Ses interventions lors des débats budgétaires annuels et les nombreuses questions qu'il a posées au Gouvernement ont prouvé l'intérêt qu'il a porté aux problèmes qui se posent au pays et à ses habitants.

Sur le plan politique international, il a également pris une part très active. Pendant 7 ans, il a été membre du Parlement Européen. Il a aussi été membre du Conseil Benelux, de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale et de l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Dans toutes ces assemblées internationales, il a toujours été estimé pour son esprit loyal et travailleur.

Il a été détenteur d'importantes décorations honorifiques, parmi lesquelles l'Officier de la Couronne de Chêne, l'Officier du Mérite polonais, la Médaille d'honneur de l'étoile de la Résistance franco-belge de la Croix de Guerre 1939-45, et last not least, le Silver Star, la plus haute distinction militaire américaine, qui lui a été conférée pour ses actes de bravoure extraordinaire pendant la Seconde Guerre Mondiale.

Nous avons perdu en Frankie Hansen un collègue loyal, un Européen convaincu et un bon Luxembourgeois. Nous garderons de lui un souvenir ému et reconnaissant.

A Madame Hansen, à ses enfants ainsi qu'à tous ses parents et amis, je réitère, au nom de cette Assemblée et en mon nom personnel, mes plus sincères sentiments de condoléances et de compassion.

Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a pris la parole au nom du Gouvernement pour se joindre en ces termes à l'hommage rendu à la mémoire de feu Monsieur Frankie Hansen:

Au nom du Gouvernement je voudrais me joindre à l'hommage que vous venez de rendre à la mémoire de feu M. Frankie Hansen. Pour moi, comme certainement pour mes collègues, Frankie Hansen a été un homme politique de bonne volonté, un ardent patriote, un député dévoué pour la région qu'il repré-

sentait, mais finalement surtout dévoué au pays qu'il servait pendant les heures les plus sombres de l'existence du Grand-Duché au cours de ce siècle.

Je voudrais rendre un particulier hommage au combattant pour la libération, au grand résistant, qui a rendu d'éminents services à notre patrie, et à la cause des Alliés.

Au nom du Gouvernement j'exprime nos condoléances émues à sa famille, au parti qu'il représentait dans cette enceinte et à la Chambre toute entière.

Les représentants des différents groupes parlementaires ont pris à tour de rôle la parole pour évo-

quer également la mémoire de leur collègue. Ont pris la parole au nom du Parti Chrétien-Social, Monsieur E. Juncker, pour le Parti Démocratique, Monsieur Carlo Meintz, pour le Parti Socialiste Indépendant, Monsieur Jean Gremling, pour le Parti Social-Démocrate, Madame Astrid Lulling, pour le Parti Ouvrier Socialiste Luxembourgeois, Monsieur Benny Berg, et Monsieur René Urbany, pour le Parti Communiste Luxembourgeois.

Dans la séance du 2 juillet 1981, il a été procédé à l'assermentation de Monsieur Camille Weiler comme député qui a pris la succession de feu Monsieur Frankie Hansen à la Chambre des Députés.

Le Centenaire de la première mise en service de l'accumulateur à plomb inventé par Henri Owen Tudor

Sous l'égide du conseil communal de Rosport ont eu lieu le 18 juillet 1981 différentes manifestations commémorant le centenaire de la première mise en service de l'accumulateur à plomb inventé par Henri Owen Tudor, fêté comme un pionnier par la communauté nationale.

Dans le cadre même de l'ancienne propriété de la famille Tudor et en présence de nombreuses personnalités luxembourgeoises et des descendants de la famille a eu lieu une conférence donnée par Monsieur le Professeur K. J. Euler, consacrée à l'invention de Henri Owen Tudor qui le premier en 1881 a réussi à faire fonctionner un accumulateur au plomb, ouvrant ainsi la voie au développement prodigieux qu'a connu l'industrie des accumulateurs dans le monde entier. La conférence fut suivie par la projection d'un film tourné par RTL à l'occasion du cinquantième anniversaire de la mort de l'inventeur, disparu le 31 mai 1928. La matinée fut clôturée par une émouvante cérémonie au cours de laquelle des fleurs furent déposées sur la tombe de Henri Owen Tudor par le maire de Rosport, Monsieur René Hubert et le petit-fils de l'inventeur, Monsieur Charles Auguste Laval.

Au cours de l'après-midi, une séance académique eut lieu en présence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et de Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Energie.

L'encadrement musical de la cérémonie était assuré par la fanfare locale Concordia. Monsieur René Hubert, maire de Rosport, fit une courte allocution sur la propriété des Tudor qui sert actuellement de mairie et dont une partie est aménagée en maison de vacances. Il ne manqua pas de rappeler que les frères de l'inventeur, Hubert et Robert Tudor, avaient laissé l'empreinte de leurs activités, et ceci plus particulièrement dans le domaine de la scolarisation et de l'électrification à Rosport.

Ensuite Monsieur Aloyse Steinmetz, instituteur et chroniqueur local, fit une rétrospective sur les activités scientifiques et industrielles de Henri Owen Tudor, qu'il sut dépeindre sous ses aspects humains au service de ses concitoyens.

Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Energie, prononça ensuite un discours pour souligner l'importance des découvertes de l'inventeur, dont les procédés et brevets sont encore actuellement à la base de la production des accumulateurs dans le monde. Il précisa que ce qui n'avait été qu'une simple expérience devint œuvre de pionnier dont nous devons nous inspirer dans la crise actuelle touchant les ressources énergétiques et les problèmes de notre environnement.

Monsieur Josy Barthel s'adressa en dernier lieu aux membres de la famille Laval-Tudor pour souligner leurs mérites à l'œuvre de Henri Tudor, dont ils assurent avec tant de compétence la continuité.

Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Culturelles, prononça une allocution au cours de laquelle il retraça l'importance et la signification de l'invention de Henri Owen Tudor, tout en mettant l'accent sur le progrès et la recherche scientifique que le Gouvernement se propose d'encourager. Il ne manqua pas de souligner dans son allocution improvisée l'importance qu'il attache dans le cadre de l'animation culturelle à l'initiative des responsables communaux qui ont bien voulu organiser une exposition consacrée à l'œuvre de Henri Tudor.

Monsieur Charles Auguste Laval, directeur général de la Société des accumulateurs Tudor à Florival, remercia ensuite au nom de la famille de l'inventeur tous les membres du comité d'organisation qui ont su faire revivre si fidèlement les souvenirs attachés à Henri Tudor.

A l'issue de la séance académique les personnalités se rendirent en cortège au moulin de Rosport où Monsieur Josy Barthel, Ministre de l'Energie, dévoila une plaque commémorative. Monsieur Pierre

Werner, Président du Gouvernement, ouvrit alors l'exposition consacrée à l'inventeur à l'hôtel de Ville de Rosport. Les festivités furent clôturées par une réception offerte par la commune de Rosport.

Nouvelles diverses

Visites à Luxembourg

Du 5 au 11 juin une délégation de parlementaires britanniques a fait une visite à Luxembourg. Après une cérémonie au Monument de la Solidarité Nationale, la délégation a eu des entretiens avec Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés, Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, et Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères. La délégation a visité entre autres les usines d'Arbed-Belval, la ville de Luxembourg, les installations de la Société Electrique de l'Our et le château de Vianden, la région viticole luxembourgeoise et la ville d'Echternach à l'occasion de la procession dansante.

Les 10 et 11 juin, Madame Helvi Sipilae, consultant des Nations Unies pour la promotion des activités du Fonds de Contributions Volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la Femme a eu à Luxembourg des entretiens avec Monsieur Jean Spautz, Ministre de la Famille, et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

Le 24 juin, Monsieur Werner Zeyer, Ministre-Président de la Sarre, accompagné de Monsieur Günter Schacht, Ministre de l'Environnement, a effectué une visite à Luxembourg. Le programme de la visite prévoyait notamment des entretiens avec Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, suivis d'une conférence de presse, une visite de la ville d'Echternach et de la zone d'aménagement «Remicherhaff».

Le 1^{er} juillet, Monsieur Emile Van Lennep, Secrétaire général de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) a fait une visite à Luxembourg. Il a eu notamment des entretiens avec Madame Colette Flesch, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, et Monsieur Jacques Santer, Ministre des Finances.

Le 3 juillet, Monsieur Isa Abdulla Borhaid, Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances et de l'Economie de l'Etat de Bahrain, a été reçu à Luxembourg par Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, et Monsieur Paul Helminger, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à l'Economie, avec lesquels il a eu un échange de vues sur les problèmes financiers et économiques actuels. Il a également eu des entrevues avec le Commissaire au Contrôle des Banques, le Directeur de l'Administration de l'Em-

ploi et le Président de la Société Nationale de Crédit et d'Investissement.

Les 3 et 4 juillet a eu à Luxembourg une conférence des présidents des institutions législatives des Etats membres de la Communauté européenne, à l'initiative et sur invitation de Madame Simone Veil, Président du Parlement Européen. Ont participé à cette conférence: Monsieur Edouard Leemans, Président du Sénat de Belgique; Monsieur Joseph Michel, Président de la Chambre des Représentants de Belgique; Monsieur K. B. Andersen, Président du Folketing du Danemark; Monsieur Richard Stucklen, Président du Bundestag allemand; Monsieur Werner Zeyer, Président du Bundesrat de la République fédérale d'Allemagne; Monsieur Alain Poher, Président du Sénat français; Monsieur Louis Mermaz, Président de l'Assemblée nationale française; Monsieur Leonidas Bournias, Premier vice-président de la Chambre des députés de Grèce; Monsieur Amintore Fanfani, Président du Sénat d'Italie; Madame Leonilde Iotti, Président de la Chambre des députés d'Italie; Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés du Luxembourg; Monsieur Th. L. M. Thurlings, Président de la première Chambre des Etats généraux des Pays-Bas; Monsieur Dirk Dolman, Président de la deuxième Chambre des Etats généraux des Pays-Bas; Lady White, Premier vice-président et président de la commission des affaires européennes de la Chambre des Lords du Royaume-Uni; Monsieur Geoffrey Rippon et Monsieur Georges Cunningham, représentants du speaker de la Chambre des Communes du Royaume-Uni; Madame Simone Veil, Président du Parlement européen. Monsieur John O'Connell, Président du Dail Eireann, et Monsieur Seamus Dolan, Président du Seanad Eireann, s'étaient excusés. En marge de la Conférence, le Président du Parlement européen et les présidents des institutions législatives des Etats membres de la Communauté européenne ont été reçus en audience par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et ils furent les invités du Président de la Chambre des Députés et du Président du Gouvernement luxembourgeois.

Visites à l'étranger

Le 7 juillet, Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires étrangères, a effectué une visite à Bonn auprès du Ministre des Affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, Monsieur Hans-Die-

trich Genscher. Au cours de leurs entretiens les deux ministres ont abordé les questions de l'actualité européenne et internationale ainsi que certaines questions bilatérales, notamment le problème des enrôlés de force, la politique des médias et la construction de centrales nucléaires dans les zones frontalières.

Les 24 et 25 août, Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires étrangères, s'est rendue en visite officielle à Copenhague, sur invitation de Monsieur Kjeld Olesen, Ministre danois des Affaires étrangères. Au cours de leurs entretiens, les deux ministres ont abordé les problèmes de la situation internationale actuelle, dont les relations Est-Ouest, ainsi que les propositions de la Communauté européenne sur les modifications structurelles dans l'Europe communautaire.

Relations internationales

Le 3 juin a été signée à Luxembourg la Convention entre le Luxembourg et l'Italie tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et à prévenir la fraude et l'évasion fiscales. La Convention a été signée du côté luxembourgeois par Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération et du côté italien par Monsieur Paolo Valfré di Bonzo, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République italienne à Luxembourg. Monsieur Ernest Mühlen, Secrétaire d'Etat aux Finances, a assisté à la cérémonie de signature. La Convention entrera en vigueur dès l'échange des instruments de ratification, mais ses dispositions auront un effet rétroactif à l'année d'imposition 1978.

Le 1^{er} juillet la Convention portant adhésion du Cap Vert à la Convention entre le Luxembourg et le Portugal sur la sécurité sociale a été signée à Luxembourg par Madame Colette Flesch, Ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération, Monsieur Jacques Santer, Ministre du Travail et de la Sécurité sociale, Monsieur Carlos Empis Wemans, Ambassadeur du Portugal et Monsieur Alfredo Ferreira Fortes, Ambassadeur du Cap Vert.

Un accord entre le royaume de Swaziland et le Grand-Duché de Luxembourg et portant sur cinq projets de coopération a été signé le 24 juillet à Luxembourg par Monsieur Paul Helminger, Secrétaire

d'Etat aux Affaires étrangères, et Monsieur Ngaba Dlamini, Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Mines et du Tourisme de Swaziland.

Réunions à Luxembourg

Au cours du mois de juin, le Conseil des Communautés Européennes a tenu douze sessions à Luxembourg, à savoir: le 4 juin les ministres de l'Economie (sidérurgie); le 10 juin les ministres du Travail et des affaires sociales; le 11 juin les ministres de l'Environnement, les ministres des Finances et des affaires économiques et sociales, les ministres de l'Economie et des Finances; le 15 juin les ministres de l'Agriculture; les 22 et 23 juin les ministres des Affaires étrangères; le 22 juin les ministres de l'Education, les ministres de la Coopération au développement; le 24 juin les ministres de l'Energie, les ministres de l'Economie (sidérurgie); le 30 juin les ministres de l'Agriculture.

Le 22 juin, le Conseil d'association CEE-Malte a tenu à Luxembourg sa troisième session au niveau ministériel.

Divers

Le 5 juin 1981, le Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, a informé les Membres du Gouvernement au début de la réunion du Conseil de Gouvernement de ce que Son Altesse Royale la Grand-Duchesse Héritière attend un heureux événement pour la fin de l'année. Cette information a été confirmée le même jour par un communiqué du Maréchal de la Cour.

Au cours des six premiers mois de l'année 1981, le nombre des emplois dans les banques et établissements financiers de Luxembourg a connu une augmentation de 205 unités. Au 30 juin 1981, les banques et établissements financiers ont occupé 7.805 personnes, dont 5.332 de nationalité luxembourgeoise et 2.473 étrangers.

Le 1^{er} août 1981, la moyenne semestrielle de l'indice des prix à la consommation a dépassé la cote de 346,65 points. Aux termes de la loi du 1^{er} juillet 1981 modifiant certaines modalités d'application de l'échelle mobile, les salaires et traitements étaient donc à adapter avec effet au 1^{er} septembre à cette cote.

Chambre des Députés

Mois de juin

2 juin: 59^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2465 modifiant la loi du 25 février 1967 ayant pour objet diverses mesures en faveur de personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant. Motions: — Composition d'une Commission spéciale. — Proposition de loi 2469 portant abrogation de l'article 105 de la loi communale. Rapport de la Commission des Affaires communales. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. — Projet de loi 2489 portant approbation de l'accord culturel entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Espagne, signé à Madrid, le 21 décembre 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale.

3 juin: 60^e séance publique. — Dépôt de 2 projets de loi. — Projet de loi 2489 portant approbation de l'Accord culturel entre le Grand-Duché de Luxembourg et l'Espagne, signé à Madrid, le 21 décembre 1979. Discussion générale. Suite. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Proposition de loi 2469 portant abrogation de l'article 105 de la loi communale. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2482 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire. Rapport de la Commission de la Santé publique, des Dommages de Guerre et de la Famille. Discussion générale.

4 juin: 61^e séance publique. — Lecture d'une proposition de loi. — Projet de loi 2382 concernant l'exercice des professions de médecin, de médecin-dentiste et de médecin-vétérinaire. Première lecture. Discussion générale. Suite. Lecture du texte du projet de loi. — Projet de loi 1656 modifiant certaines dispositions du Code civil relatives aux rapports à succession, à la réduction des libéralités excédant la quotité disponible et portant réforme du partage d'ascendants. Première lecture. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. — Projet de loi 2446 portant modification de la loi électorale. Rapport de la Commission juridique. Discussion générale.

16 juin: 62^e séance publique. — Questions au Gouvernement. — Question concernant l'ordre du jour. — Projet de loi 2446 portant modification de la loi électorale. — Discussion générale. Suite. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi 2485 autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global de deux milliards de francs. Rapport de la Commission des Finances et du Budget. Discussion générale.

17 juin: 63^e séance publique. — Communication. — Projet de loi 2485 autorisant le Gouvernement à émettre, selon les besoins, un ou plusieurs emprunts pour un montant global de deux milliards de francs. Discussion générale. Fin. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. Motions. — Projet de loi 2490 portant approbation de la Convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel de Rio de Janeiro le 26 octobre 1979. Rapport de la Commission des Affaires étrangères. Discussion générale.

18 juin: 64^e séance publique. — Interpellation de M. Jacques-F. Poos sur la politique du Gouvernement en matière d'aménagement général du territoire. Discussion générale. — Projet de loi 2490 portant approbation de la convention et des Arrangements signés au Congrès postal universel de Rio de Janeiro le 26 octobre 1979. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Interpellation de M. Jacques-F. Poos sur la politique du Gouvernement en matière d'aménagement général du territoire. Motions.

24 juin: 65^e séance publique. — Communication. — Questions au Gouvernement. Discours introductif au débat sur la législation relative à la restructuration de la sidérurgie luxembourgeoise par M. Werner, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat. — a) Projet de loi 2497 modifiant la loi du 8 juin 1979 et autorisant le Gouvernement à prendre des mesures supplémentaires afin de favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie. Rapport de la Commission spéciale tripartite «Sidérurgie». b) Projet de loi 2498 ayant pour objet de compléter la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. Rapport de la Commission spéciale tripartite «Sidérurgie». c) Projet de loi 2499 modifiant certaines dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu et de la loi concernant l'impôt commercial communal. Rapport de la Commission spéciale tripartite «Sidérurgie». — Questions à l'ordre du jour. — Projet de loi 2514 modifiant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements. Rapport de la Commission spéciale tripartite «Sidérurgie». — Projets de loi 2497, 2498, 2499 et 2514. Discussion générale.

25 juin: 66^e séance publique. — Question urgente. — a) Projet de loi 2497 modifiant la loi du 8 juin 1979 et autorisant le Gouvernement à prendre des mesures supplémentaires afin de favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie. b) Projet de loi 2498 ayant pour objet de compléter la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. c) Projet de loi 2499 modifiant certaines dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu et de la loi concernant l'impôt commercial communal. d) Projet de loi 2514 modifiant certaines modalités

d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements. Discussion générale. Suite.

26 juin: 67^e séance publique. — Communications. — a) Projet de loi 2497 modifiant la loi du 8 juin 1979 et autorisant le Gouvernement à prendre des mesures supplémentaires afin de favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie. b) Projet de loi 2498 ayant pour objet de compléter la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. c) Projet de loi 2499 modifiant certaines dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu et de la loi concernant l'impôt commercial communal. d) Projet de loi 2514 modifiant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements. Discussion générale. Suite. — Communication. — Dépôt de plusieurs documents sur le Bureau de la Chambre. — Projets de loi 2497, 2498, 2499 et 2514. Discussion générale. Lecture du texte des projets de loi. Votes par appel nominal et dispenses du second vote constitutionnel.

30 juin: 68^e séance publique. — Hommage à la mémoire de feu M. le député Frankie Hansen. — Questions au Gouvernement. — Interpellation de M. Dondelinger au sujet de la politique d'industrialisation du Gouvernement au Grand-Duché de Luxembourg en général et dans le bassin minier en particulier. — Interpellation de M. Urbany au sujet de la politique que le Gouvernement entend mener pour surmonter la crise et pour sauvegarder les revenus et les acquis sociaux des travailleurs.

Mois de juillet

1^{er} juillet: 69^e séance publique. — Communication. — a) Projet de loi 2497 modifiant la loi du 8 juin 1979 et autorisant le Gouvernement à prendre des mesures supplémentaires afin de favoriser la restructuration et la modernisation de la sidérurgie. b) Projet de loi 2498 ayant pour objet de compléter la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. c) Projet de loi 2499 modifiant certaines dispositions de la loi concernant l'impôt sur le revenu et de la loi concernant l'impôt commercial communal. d) Projet de loi 2514 modifiant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires et traitements. Motions. — Interpellation de M. Dondelinger au sujet de la politique d'industrialisation du Gouvernement au Grand-Duché de Luxembourg en général et dans le bassin minier en particulier. Motions. — Projet de loi 2472 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Tunisienne sur la sécurité sociale et du Protocole spécial, signés à Tunis, le 23 avril 1980. Rapport de la Commission des Affaires sociales. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 1980. Rapport de la Commission des Comptes. Discussion générale.

2 juillet: 70^e séance publique: — Assermentation de M. Camille Weiler. — Communication. — Projet de loi 2472 portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Tunisienne sur la sécurité sociale et du Protocole spécial, signés à Tunis, le 23 avril 1980. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour l'exercice 1980. Approbation des comptes. — Interpellation de M. Fischbach sur la situation des handicapés dans notre société.

7 juillet: 71^e séance publique. — Communications. — Questions au Gouvernement. — Projet de loi 2511 modifiant la loi du 26 mars 1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale.

8 juillet: 72^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Déclaration gouvernementale concernant la résolution adoptée le 7. 7. 1981 par le Parlement européen. — Projet de loi 2511 modifiant la loi du 26 mars 1974 portant fixation de suppléments de pension à allouer aux personnes devenues victimes d'actes illégaux de l'occupant en cas d'invalidité ou de décès précoces. Discussion générale. Suite. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel.

9 juillet: 73^e séance publique. — Communications. — Projet de loi 2423 sur les réquisitions civiles et militaires en cas de conflit international ou de crise internationale grave ou en cas de catastrophe grave. I^{re} lecture. Rapport de la Commission des Affaires communales. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et renvoi au Conseil d'Etat. — Projet de loi 2449 portant modification de la loi modifiée du 14 février 1900 concernant la création de syndicats de communes. Rapport de la Commission des Affaires communales. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. — Dépôt d'une motion concernant le siège des Institutions des Communautés Européennes. — Projet de loi 2513 modifiant la loi du 14 août 1976 fixant le cadre définitif du personnel de l'inspection générale de la sécurité sociale. Rapport de la Commission de la Fonction publique. Discussion générale. Lecture du texte du projet de loi. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Motion concernant le siège des Institutions des Communautés Européennes. Vote. — Projet de loi 2449 portant modification de la loi modifiée du 14 février 1900 concernant la création de syndicats de communes. Vote par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Motion concernant la fusion de communes. Discussion et vote. — Naturalisations.